

# Pêche et gestion de l'environnement marin (PGEM)

RNCP41515 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                    |
|-------------------------|----------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 5                                           |
| Sigle                   | BTSMarit — Brevet de technicien supérieur maritime |
| Code(s) NSF             | 213, 311u                                          |
| Formacode(s)            | 21333, 21360                                       |
| Code(s) ROME            | N3102, A1415, A1406                                |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                            |
| Date d'échéance         | 31/12/2029                                         |

## Certificateur(s)

**Ministère chargé de la mer**<http://www.formation-maritime.fr>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le brevet de technicien supérieur maritime comporte deux spécialités :

- pêche et gestion de l'environnement marin (BTSM PGEM) ;
- maintenance des systèmes électro-navals (BTSM MASEN).

Le brevet de technicien supérieur « pêche et gestion de l'environnement marin » (PGEM) est destiné à des marins souhaitant exercer des fonctions à bord d'un navire armé à la pêche ou au commerce. Le technicien supérieur pêche et gestion de l'environnement marin est amené à exercer son activité dans des entreprises du secteur maritime.

### ACTIVITÉS VISÉES

Lorsqu'il est embarqué, le titulaire du brevet de technicien supérieur maritime « pêche et gestion de l'environnement marin » (PGEM) exerce son activité dans un environnement délimité par les contraintes liées au travail à bord d'un navire : réglementation internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, réglementation liée à la sécurité du travail, réglementation maritime et normes de qualité.

A bord, le titulaire du BTSM PGEM, tout en assurant, en toutes circonstances sa sécurité, celle de l'équipage et celle du navire, encadre ou participe aux activités suivantes :

- Exploitation rationnelle et durable des ressources marines ;
- Traitement, valorisation et commercialisation des captures et produits ;
- Observation du milieu marin et des espèces océaniques ;
- Organisation et conduite de missions de collecte de paramètres océanographiques ;
- Organisation de missions d'observation de campagne de pêche ;
- Prévention et lutte contre la pollution ;
- Gestion d'une entreprise ou d'une activité de tourisme liée au milieu marin ;
- Organisation et conduite d'une expédition maritime ;
- Application du droit et de la réglementation maritime.

Les caractéristiques du métier varient en fonction de la taille des navires, du type de navire (navire de charge, à passager ou autre) de la durée d'absence du port et des zones fréquentées.

A terre les caractéristiques des métiers varient selon les activités et la nature de l'entreprise.

Dans l'exercice de ses activités professionnelles, le titulaire du brevet de technicien supérieur maritime PGEM doit faire preuve de capacité d'initiative dans la prévention des risques ou, en cas d'incident ou d'accident, en appliquant la réglementation (sécurité, ergonomie, sanitaire, qualité, ...). En outre il doit s'adapter à la vie en équipage.

Enfin, les titres susceptibles d'être obtenus avec le BTSM PGEM, sous réserve du respect de certaines conditions, permettent de travailler à bord d'un navire de pêche en tant que patron (niveau de direction).

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences attestées du titulaire du BTSM PGEM recouvrent :

##### 1. Exploiter rationnellement et durablement les ressources marines :

- Mettre en œuvre des techniques de pêche ;
- Mettre au point des techniques de pêches innovantes ;
- Mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie ;
- Appliquer les méthodes d'exploitation rationnelle des ressources vivantes marines ;
- Estimer l'impact d'un effort de pêche sur une population ;
- Appliquer la réglementation internationale, européenne et nationale des pêches ;
- Intégrer l'activité des pêches dans un contexte environnemental.

##### 2. Traiter, valoriser et commercialiser les captures et les produits :

- Contrôler l'altération des captures ;
- Manipuler des captures à bord avant traitement ;
- Conserver les captures par séchage ou salage ;
- Conserver les captures par le froid ;
- Conserver les captures à l'aide de produits chimiques ;
- Produire des sous-produits à bord ;
- Manipuler et stocker des captures à bord ;
- Stocker et transformer des produits à bord ;
- Valoriser des produits ;
- Étudier le marché ;
- Négocier ;
- Promouvoir des produits ;
- Commercialiser des produits.

##### 3. Observer le milieu marin et les espèces océaniques :

- Identifier les principales espèces animales et végétales marines ;
- Identifier les espèces de l'avifaune et interpréter leur comportement ;
- Identifier les mammifères marins et interpréter leur comportement ;
- Identifier les reptiles chelonioidés (tortues marines) et interpréter leur comportement ;
- Participer aux campagnes de marquages et de suivi des espèces marines ;
- Capturer des espèces en difficulté ;
- Identifier ou mettre en évidence des pathologies ou des stress ;
- Prendre des mesures de prévention, de protection ou palliatives.

##### 4. Organiser et conduire des missions de collecte de paramètres océanographiques :

- Analyser un cahier des charges, une commande et un plan de campagne ;
- Définir et approvisionner les moyens techniques et humains nécessaires à la réalisation de la mission ;
- Vérifier et corriger les protocoles ;
- Planifier l'itinéraire du bateau ;
- Se positionner sur les points de prélèvements ;
- Mettre en œuvre des appareils de prélèvements ;
- Prélever des échantillons et mesurer des paramètres ;
- Acquérir des données ;
- Conditionner des échantillons ;
- Rendre compte d'une mission.

##### 5. Organiser des missions d'observation de campagne de pêche :

- Analyser les textes réglementaires relatifs aux pêches maritimes ;
- Préparer la campagne d'observation en relation avec les organismes professionnels, les armements, les organismes scientifiques et l'administration ;
- Réunir les moyens techniques et humains et planifier les actions à mener ;
- Vérifier les engins de pêche ;
- Prendre en compte les paramètres du milieu lors de l'action de pêche ;
- Effectuer des mesures biométriques et des prélèvements biologiques sur les captures ;

- Marquer des prises ;
  - Analyser la composition et la dynamique d'une population marine ;
  - Transmettre les données aux organismes promoteurs de la mission.
6. Prévenir et lutter contre la pollution :
- Observer et surveiller la qualité du milieu, identifier les pollutions marines et donner leur origine ;
  - Identifier les hydrocarbures et leurs caractéristiques ;
  - Suivre et mesurer l'évolution d'une nappe d'hydrocarbure ;
  - Identifier les SNPD (Substances Nocives et Potentiellement Dangereuses) et leurs caractéristiques ;
  - Identifier les contaminants d'origine tellurique ou marine et leurs effets sur la biocénose, sur le réseau trophique et sur le consommateur ;
  - Alerter les services compétents ;
  - Prélever des échantillons de polluant et des échantillons contaminés ;
  - Protéger l'environnement et les installations avant lutte contre des pollutions ;
  - Lutter contre des pollutions ;
  - Organiser la collecte de déchets sur le littoral, dans des ports ou en mer ;
  - Informer le public sur la prévention des pollutions ;
  - Appliquer ou faire appliquer la réglementation relative à la protection du milieu marin et du consommateur.
7. Gérer une entreprise ou une activité de tourisme liée au milieu marin :
- Développer des relations avec un client ou des usagers ;
  - Élaborer un projet et étudier sa faisabilité ;
  - Définir et mettre en œuvre les moyens humains et techniques ;
  - Apprécier la dimension culturelle de l'activité et transmettre aux clients ;
  - Expliquer les enjeux écologiques et économiques d'un site ;
  - Décrire la faune et la flore, leur comportement et leur évolution spatio-temporelle ;
  - Décrire et expliquer les techniques et circuits économiques des élevages marins et des cultures marines ;
  - Expliquer le développement des Énergies Marines Renouvelables, les choix d'implantation, les techniques de mise en œuvre, l'impact écologique et l'enjeu économique ;
  - Accueillir, encadrer et guider un groupe d'adultes ou d'enfants ;
  - Transmettre un savoir dans le cadre d'une activité de loisir ou culturelle ;
  - Sensibiliser à la préservation des ressources marines et à la protection de l'environnement ;
  - Gérer le budget de l'entreprise ;
  - Manager une équipe et une entreprise.
8. Organiser et conduire une expédition maritime :
- Conduire un navire ;
  - Planifier un voyage ;
  - Positionner un navire ;
  - Manœuvrer un navire de commerce ou de pêche ;
  - Communiquer ;
  - Analyser des événements de mer ;
  - Analyser les documents techniques ;
  - Assurer la stabilité des navires de commerce et de pêche en fonction des masses et du comportement du navire à la mer.
9. Appliquer le droit et la réglementation maritime :
- Appliquer les conventions internationales en matière d'encadrement des pêches ;
  - Appliquer la réglementation des pêches ;
  - Appliquer les conventions internationales en matière de prévention et de lutte contre les pollutions marines ;
  - Appliquer les conventions cadre internationales et nationales de droit de l'environnement ;
  - Appliquer les politiques sectorielles européennes intervenant en matière d'environnement ;
  - Appliquer les outils issus des "Grenelles" ;
  - Informer les polices de l'environnement ;
  - Appliquer le droit du travail ;
  - Appliquer la réglementation maritime relative à la navigation.

## Blocs de compétences

### RNCP41515BC01 — Communiquer autour de la culture maritime en langue française

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Communication orale :
  - Appréhender et respecter les conditions préalables à toute communication orale (attention, écoute, disponibilité) ;
  - Choisir, ordonner, structurer les éléments d'un message ;
  - Adapter son message à la situation de communication et en définir les objectifs (informer, expliquer, justifier, argumenter, réfuter, convaincre, persuader) ;
  - Mémoriser et restituer ou reformuler un message ;
  - Recentrer le sujet de discussion lors d'une réunion, d'une assemblée ou le thème d'un débat ;
  - Respecter les temps de paroles.
- Communication écrite :
  - Rassembler des éléments d'information et d'argumentation ;
  - Adapter les moyens d'expression à la situation et au destinataire ;
  - Recenser les données d'un problème ou d'une situation ;
  - Maîtriser les techniques argumentatives et de synthèse ;
  - Organiser les données ;
  - Personnaliser un message.
- S'informer :
  - Maîtriser les outils et techniques documentaires usuels ;
  - Cibler et ordonner les opérations de recherche d'informations ;
  - Repérer une information et en apprécier la pertinence ;
  - Classer et hiérarchiser des informations multiples.
- Développer un esprit critique.
- Comprendre :
  - Identifier les caractéristiques du message (support, genre, registre, type, ...) ;
  - Repérer les mots-clés et identifier les idées principales ;
  - Percevoir les subtilités du langage (ambiguïtés, connotations, figures de styles, insinuations...) ;
  - Evaluer l'intérêt et la portée d'un message ;
  - Lire des documents écrits non textuels (organigramme, tableau, schéma, graphique, ...) ;
  - Mettre en relation des documents différents.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuve ponctuelle écrite

### RNCP41515BC02 — Communiquer autour de la culture maritime en langue anglaise

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Comprendre un ou plusieurs locuteurs (interaction) s'exprimant dans une langue orale standard, « en direct » ou enregistrée, sur des sujets familiers ou non, se rencontrant dans la vie personnelle, sociale ou professionnelle (discussions techniques dans son domaine de spécialité) :
  - comprendre l'information globale ;
  - comprendre une information particulière ;
  - comprendre l'information détaillée ;
  - comprendre l'implicite du discours.
- Communiquer oralement en continu :
  - Présenter, expliquer, développer, résumer, rendre compte, commenter.
- Communiquer oralement en interaction :
  - Communiquer oralement en interaction : communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur s'exprimant dans la même langue et participer activement à une conversation dans des situations familières présenter et défendre ses opinions.
  - Lire avec un grand degré d'autonomie des « écrits » de tous ordres :
    - s'entraîner par une lecture rapide à la compréhension du sens général ;
    - parcourir un texte assez long pour y localiser une information cherchée ;

- réunir des informations provenant de différentes parties du document ou de documents différents afin d'accomplir une tâche spécifique.
- Ecrire des textes clairs et détaillés sur une gamme étendue de sujets relatifs aux domaines d'intérêt de l'étudiant (professionnel ou non).
- rédiger en respectant les formes liées à la finalité du document écrit ;
- maîtriser la morphosyntaxe pour garantir l'intelligibilité.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

### **RNCP41515BC03 — Mathématiques et Sciences physiques et chimiques**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- développer une approche mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation relatives à l'acquisition et à l'exploitation de séries de données expérimentales et de modélisation de lois statistiques ;
- apprendre à mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- acquérir et entretenir une culture mathématique et scientifique nécessaires à la navigation et à la stabilité du navire permettant la conduite d'une expédition maritime d'une part et de poursuivre éventuellement dans des études maritimes supérieures d'autre part.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

### **RNCP41515BC04 — Maîtriser l'environnement physique et biologique maritime**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Les sous-épreuves d'Océanographie, de Météorologie et de Biologie et Ecologie Marine doivent valider les connaissances de l'environnement physique et biologique du milieu marin relatives à :

- la connaissance des bassins océaniques ;
- la composition de l'eau de mer ;
- les interactions océan/atmosphère ;
- la dynamique des eaux océaniques et de la troposphère ;
- la description des êtres vivants ;
- les conditions de vie océanique ;
- le fonctionnement des écosystèmes.
- la gestion et la protection des espèces et des espaces.

Elles doivent vérifier l'acquisition des connaissances nécessaires à la prise de décision de stratégies halieutiques ou de décisions managériales de l'environnement.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

### **RNCP41515BC05 — Maîtriser la molysmologie marine pour analyser et agir face à la pollution en milieu marin**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Maîtriser les savoirs fondamentaux, les polluants marins et leurs modalités d'action sur le milieu, sur les êtres vivants marins et sur les populations humaines littorales ;
- Exploiter des données réelles ou simulées et d'en faire une analyse critique ;
- Proposer des décisions stratégiques ou managériales à une situation donnée ;
- Mettre en œuvre des dispositifs de protection du milieu, des espèces marines et des populations littorales ;
- Apporter des solutions de prise en charge des espèces marines agressées par un polluant.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation

## **RNCP41515BC06 — Mettre en œuvre les techniques de pêches**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Concevoir, mettre au point, entretenir, mettre en œuvre et innover des engins de pêche maritimes ;
- Maîtriser les équipements de détection acoustique et interpréter leurs données pour localiser les proies et contrôler les captures.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Contrôle en cours de formation

## **RNCP41515BC07 — Gérer des ressources marines**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Maîtriser les savoirs fondamentaux de la dynamique des populations naturelles exploitées ou non exploitées ;
- Exploiter des données réelles ou simulées et en faire une analyse critique ;
- Proposer des décisions stratégiques à une situation donnée ;
- Mettre en œuvre des dispositifs de gestion raisonnée d'une pêche durable ;
- Connaître la réglementation des pêches et les moyens permettant de l'appliquer.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Contrôle en cours de formation

## **RNCP41515BC08 — Gérer l'entreprise et la commercialisation**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- maîtriser les diverses techniques de négociation commerciale de produits de la mer ;
- connaître le marché régional, national et mondial des produits de la mer ;
- assurer le management d'une entreprise ;
- assurer la gestion comptable d'une entreprise ;
- établir des documents comptables ;
- justifier une prise de décision de gestion courante ou un projet ;
- établir des études chiffrées à partir de scénarii techniques.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Contrôle en cours de formation

## **RNCP41515BC09 — S'insérer dans l'environnement professionnel**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Les objectifs principaux de cette période en entreprise visent à :

- découvrir la réalité du milieu professionnel, en observant et en participant pleinement aux activités de l'entreprise pour appréhender les dimensions techniques, organisationnelles, relationnelles et managériales, ainsi que les atouts et les contraintes ;
- approfondir et mettre en pratique des compétences techniques et professionnelles acquises ou en cours d'acquisition, en étant associé aux tâches professionnelles techniques, aux projets en cours et en découvrant, les spécificités de l'entreprise ;
- s'informer, informer et rendre compte, par écrit, dans le cadre de la rédaction d'un rapport d'activité en entreprise structuré, dans le but de démontrer ses capacités d'analyse d'une situation professionnelle et de mettre en œuvre les compétences acquises en communication ;
- participer à des tâches difficilement réalisables dans le cadre de la formation en entreprise ;
- élaborer des projets, critiquer et proposer des solutions à un problème technique.

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Epreuves ponctuelles orales

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

Dans le secteur public :

- organismes de recherche (IFREMER, CNRS, IRD, .....),
- conservatoire du littoral,

- aires marines protégées et parcs naturels,
- collectivités locales et administrations territoriales.

Dans le secteur privé :

- organisation de producteurs,
- comité des pêches,
- comité national ou régional de la conchyliculture ;
- coopératives maritimes,
- entreprise du secteur de la pêche (engins de pêche, construction navale, ....),
- syndicat d'initiative,
- association,
- port autonome et société de service,
- armement offshore,
- société prestataire (bureaux d'études).

#### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

Le titulaire du BTSM peut occuper les emplois suivants :

- commandant de navire de pêche,
- observateur des pêches embarqué,
- garde juré maritime,
- observateur scientifique en mer,
- technicien océanographique,
- technicien de cellules anti-pollution,
- technicien supérieur des armements à la pêche,
- technicien supérieur dans les organismes professionnels de la pêche,
- technicien conseil en environnement maritime,
- garde d'aires marines protégées,
- animateur nature,
- guide touristique de parcs marins,
- technicien offshore énergies marines renouvelables (EMR).

ou encore :

- contrôleur des pêches embarqué,
- assistant ingénieur halieute,
- conseiller en aménagement des zones littorales marines,
- guide de pêche en mer ;
- employé ou entrepreneur en pécaturisme (activité règlementée, réservée à un marin-pêcheur) ;
- entrepreneur de tourisme en mer.

#### **RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**

La profession de marin est une profession réglementée conformément aux articles L5521-2 et suivants du code des transports. Les conditions de formation et d'exercice sont fixées :

- au niveau international par :

La convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets de veille (Convention dite STCW) telle que modifiée,

- au niveau européen par :

La directive 2022/993/CE du 8 juin 2022 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer, telle que modifiée,

- au niveau national par :

Le code des transports, notamment le Livre V (partie législative),

Le décret n° 2015-723 du 24 juin 2015 relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonctions à bord des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche et aux cultures marines.

Préalablement à l'entrée à la profession de marin ou à l'inscription dans un établissement d'enseignement ou de formation maritime agréé, une visite d'aptitude médicale à la navigation dans les conditions fixées par le décret n° 2015-1575 du 3 décembre 2015 est requise.

Pour garantir le maintien des compétences des marins, ces brevets doivent être revalidés tous les 5 ans.

Des conditions d'âge pour la délivrance du brevet sont également fixées réglementairement.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Élevée (4/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.                                                                             |
| Facteurs principaux                 | Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes                                                                                            |
| Diplôme le plus fréquent            | CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (20 % des actifs en emploi)                                                                                        |
| Familles professionnelles (FAP)     | A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs · tension 4/5 (Élevée)<br>A3X41 — Marins · tension 2/5 (Faible)<br>A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 6 959                                                                                                                                                                             |
| Jugés difficiles à recruter         | 53 %                                                                                                                                                                              |
| Emplois saisonniers                 | 82 %                                                                                                                                                                              |
| Familles professionnelles (FAP)     | A3X40 — Pêcheurs et aquaculteurs<br>A3X41 — Marins<br>A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine                                                                           |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Conformément à l'article L612-3 du Code de l'éducation, le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat et à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes conformément au livre IV de la sixième partie du code du travail.

Les candidats qui ne sont pas titulaires d'un baccalauréat professionnel de la spécialité "conduite et gestion de l'environnement marin" doivent suivre la classe MAN sauf décision contraire prononcée par le chef d'établissement d'accueil sur proposition de la commission prévue au II de l'article 7 du décret n° 2014-576 du 3 juin 2014 portant règlement général du brevet de technicien supérieur maritime (commission d'examen des vœux).

Les candidats qui sont titulaires d'un baccalauréat professionnel de la spécialité "cultures marines" peuvent être admis directement en section de technicien supérieur maritime de la spécialité "pêche et gestion de l'environnement marin" sur proposition de la commission d'admission mentionnée au II de l'article 7 du décret n° 2014-576 du 3 juin 2014 portant règlement général du brevet de technicien supérieur maritime.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

La délivrance du brevet de technicien supérieur maritime résulte de la délibération du jury constitué dans les conditions fixées aux alinéas suivants.

Le jury est nommé, pour chaque session, par arrêté du ministre chargé de la mer sur proposition de l'inspecteur général de l'enseignement maritime. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A des corps civils ou militaires exerçant ou ayant exercé la fonction d'enseignant dans un établissement d'enseignement supérieur maritime. Il est composé :

- 1° Pour deux tiers au moins, de professeurs appartenant à un corps civil ou militaire d'enseignants de l'enseignement maritime secondaire ou supérieur ou, à défaut, d'un ou de plusieurs professeurs non fonctionnaires chargés de cours dans l'enseignement maritime ;
- 2° Pour un tiers au plus, de membres des professions maritimes intéressées par le diplôme, employeurs et salariés.

### ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 7 560 €                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Selon la branche        | 7 475 € – 7 631 €                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Prise en charge         | Branches concernées                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 7 560 €                 | Valeur par défaut · 206 branches                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| 7 631 €                 | CPNE Branche ITV, CPNE des Métiers de la Transformation des Grains, CPNE du négoce et de l'industrie des produits du sol, engrais et produits connexes, CPNEF des activités de production d'eaux embouteillées, boissons rafraîchissantes sans alcool et bières, CPNEFP des industries charcutières |
| 7 475 €                 | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat                                                                                                                                                                                                                                   |

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 31/12/2029 |
| Date de dernière délivrance possible | 30/12/2034 |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS  
RNCP20122

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41515/>